

INFORMATION

Février 2019



La voirie dégradée et dangereuse ne permet plus un accès sécurisé du public sur la partie Est de la route forestière de Dieppe



Forêt domaniale d'Arques : fermeture pour raison de sécurité de la partie Est de la route forestière de Dieppe.

L'état du revêtement de la route forestière de Dieppe amène l'ONF à fermer la partie Est de cette voie à la circulation publique à compter du 1er mars 2019.

Fermeture de route en forêt d'Arques

La route forestière de Dieppe, du Rond des Quatre Quartiers à Saint-Nicolas-d'Aliermont, présente des dégradations importantes de son revêtement. Un constat de dangerosité établi et partagé avec les communes de situation conduit l'ONF à procéder à la fermeture de ce tronçon de 1,8 km. Cette portion de route sera donc interdite à la circulation publique à compter du 1^{er} mars 2019.

Accueil du public en forêt

La fermeture de cette partie de route forestière ne remet pas en cause l'accueil du public en forêt. Les sites de stationnement et de promenades restent totalement accessibles.

Une route destinée à la gestion forestière

La route forestière de Dieppe n'est pas une voie publique. Il s'agit d'une voie forestière destinée principalement à la gestion forestière ce qui explique sa faible largeur et la limitation de vitesse à 30 Km/h. La partie qui va de l'entrée de la forêt côté Martin-Église jusqu'au Rond des Quatre Quartiers reste ouverte à la circulation publique.

